



Département de l'Oise

# Commune de LE QUESNEL-AUBRY

## PIECE GRAPHIQUE DU REGLEMENT Plan de zonage

- Limites de zone
- Limites de secteur & une zone
- Zone urbaine
- Limite de constructibilité
- Termités concernées par la limite de constructibilité (cf. règlement article 6 pour les constructions autorisées)
- Site présentant des bâtiments à caractère architectural intéressant (notamment les exploitations agricoles) / possibilité de mutation des bâtiments existants
- Secteur à vocation d'équipements publics
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle correspondant au site Natura 2000
- Emplacements réservés
- Eléments bâtis du patrimoine à protéger (article L.123-1-5<sup>79</sup>)
- Eléments du paysage à protéger (article L.123-1-5<sup>79</sup>)

Echelle : 1/2000

Établi en Septembre 2013

Dossier N° : U2090174

Aménagement **E**nvironnement **T**opographie

SI-1491-EN-CHAUSSEE(0130)

9 rue Jean Jaurès, P. 225  
1524-14, rue Saint Germain  
Fon. 03 44 77 72 29

Société à Responsabilité Limitée au Guéville-Eperts  
E-mail : [ant.gemmes@vermandois.fr](mailto:ant.gemmes@vermandois.fr)

COMPTE(N)S(0130)  
1524-14, rue Saint Germain  
Fon. 03 44 77 72 29

